

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Inscriptions scolaires des enfants :

- EN PETITE SECTION (enfants nés en 2022)
- EN TRÈS PETITE SECTION (enfants nés entre le 1er janvier 2023 et le 31 mai 2023, les enfants devront être propres). Places limitées, seront priorisées les demandes des familles ayant le plus faible Quotient Familial
- AU DISPOSITIF PASSERELLE (enfants nés entre le 1er juin 2023 et le 31 décembre 2023)
- EN COURS PRÉPARATOIRE (les enfants quittant la grande section maternelle en fin d'année doivent être réinscrits obligatoirement dans leur école élémentaire de secteur au guichet parents)

Les inscriptions scolaires des enfants **au dispositif Passerelle, en très petite section, en petite section, en cours préparatoire et pour les nouveaux arrivants** pour l'année scolaire 2025/2026, se feront au Guichet Parents situé au 37, Rue Waldeck ROCHET 97419 La Possession (près de la médiathèque Héva) :

De 8h à 16h du lundi au jeudi
De 8h à 13h le vendredi

Les certificats d'inscription scolaire seront à récupérer au Guichet Parents. Ce document permet de faire l'admission définitive auprès de la direction de l'école.

Les parents devront se munir de pièces suivantes :

- Livret de famille (pièce précisant la filiation tutelle)
- Justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité datant de mois de trois mois)
- Jugement de tribunal désignant le responsable légal de l'enfant en cas de séparation ou de divorce des parents
- Une adresse mail

Par ailleurs, concernant **la restauration scolaire, les inscriptions et la réinscription sont obligatoires chaque année** (formulaire dûment rempli à déposer au Guichet Parents).

Les parents devront se munir en plus des pièces suivantes :

- Dernier avis d'imposition,
- RIB (relevé d'identité bancaire),
- La notification de la CAF indiquant le QF (Quotient Familial), ou le forfait de l'année précédente précisant les revenus pour les professions libérales (artisans, commerçants).

NB : La liste complète des pièces demandées est obligatoire **pour une première inscription** (avec un RIB si demande de prélèvement).

En cas de renouvellement d'inscription, il vous suffit simplement de fournir uniquement les pièces justifiant un changement de situation d'une année à une autre (ex: changement d'adresse ou de quotient familial).

Pour tout renseignement complémentaire contacter le Guichet Parents

- Au 0262 71 11 09
- Par mail : guichetparents@lapossession.re